

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Noailles

Réunion n°2

Suite du DIAGNOSTIC TERRITORIAL :

Morphologie urbaine, caractéristiques du bâti, patrimoine et déplacements

Mardi 25 Juillet 2017

Le Calendrier

REALISATION DE LA MISSION SUR **20 MOIS**
Participation à **20 réunions**

Juin à Sept 2017

Oct à Dec 2017

Janv à Juin 2018

Juillet à Fev 2019

Diagnostic territorial

Besoins et enjeux

PADD

Projet communal

Zonage, règlement et OAP

Mise en forme du dossier de PLU

Consultation des PPA

Enquête publique

Dossier approbation

3 mois

3 mois

6 mois

8 mois

Phase transversale de la **CONCERTATION AVEC LA POPULATION**

Délibération CM
Prescription

CM
Débat PADD

Délibération CM
Arrêt du projet

Délibération CM
Approbation du PLU

SOMMAIRE

- ❑ Morphologie urbaine et évolution des espaces bâtis
- ❑ Caractéristiques du patrimoine bâti
- ❑ Déplacements et mobilités
- ❑ Complément d'informations de la 1^{ère} réunion de diagnostic du 12 Juin 2017

1) MORPHOLOGIE URBAINE ET EVOLUTION DES ESPACES BATIS

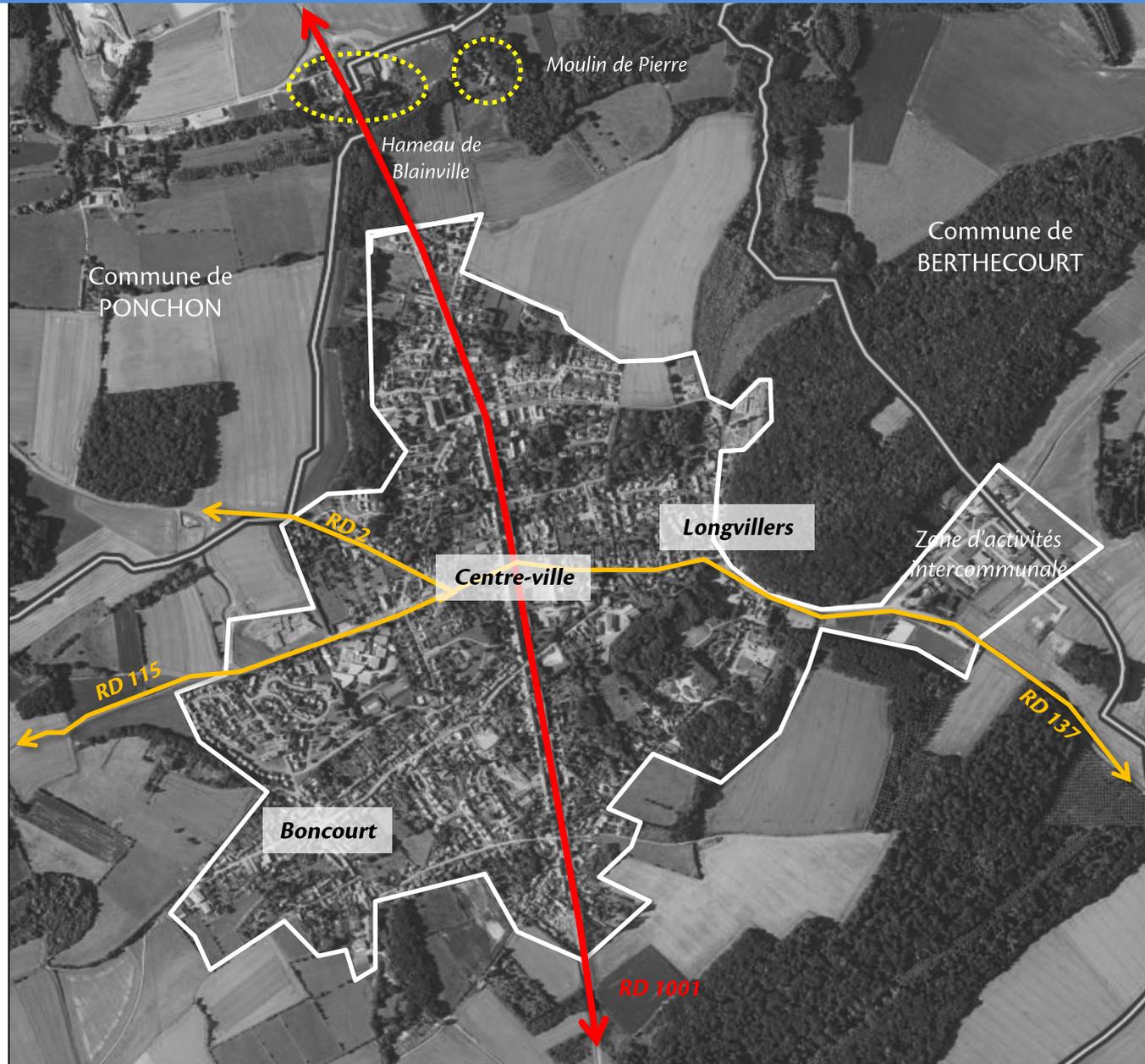
La morphologie urbaine...

↳ 1 bourg né de la création du nouvel axe Paris-Beauvais (actuelle RD 1001) qui a réuni les hameaux de Longvillers et de Boncourt

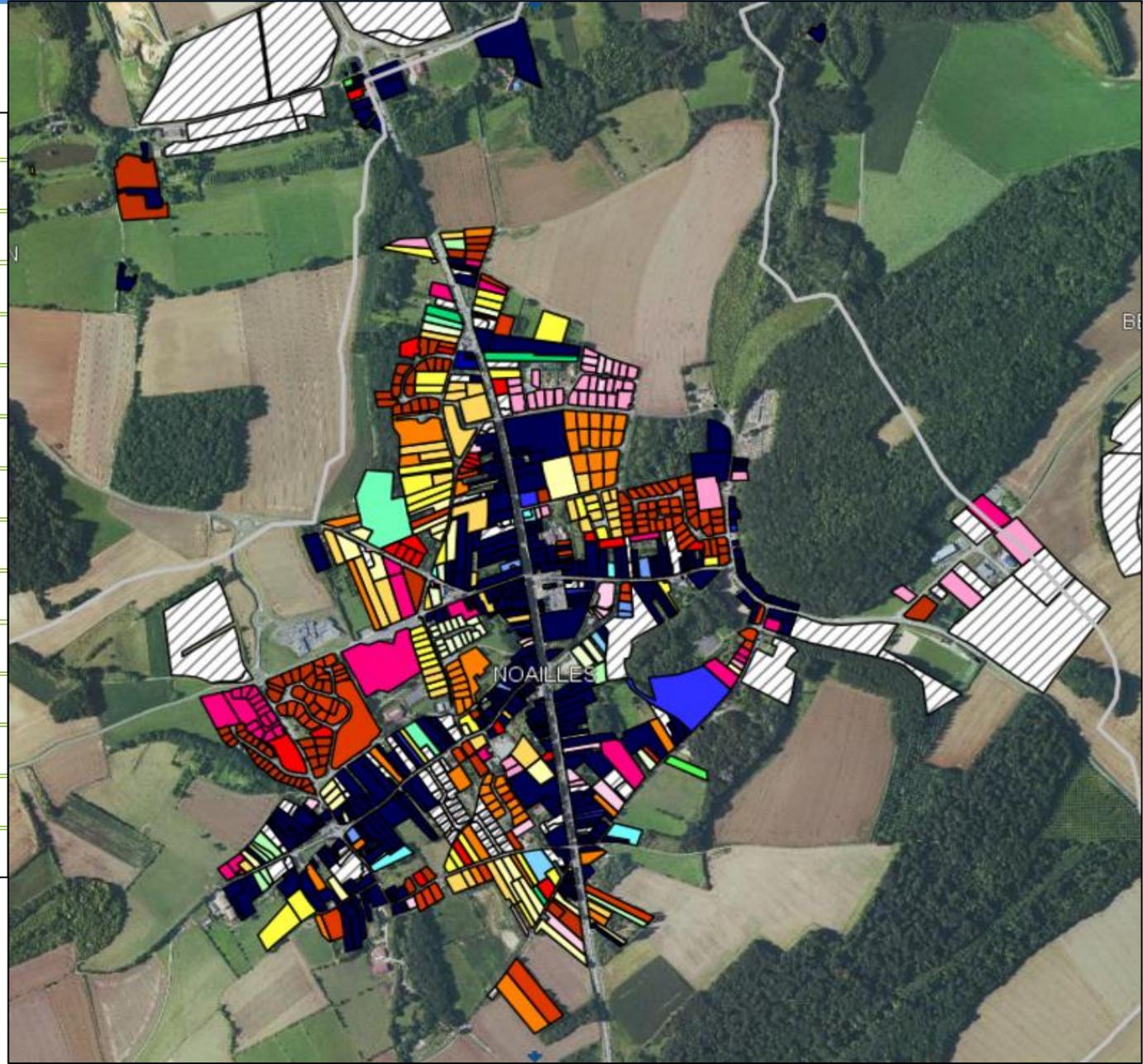
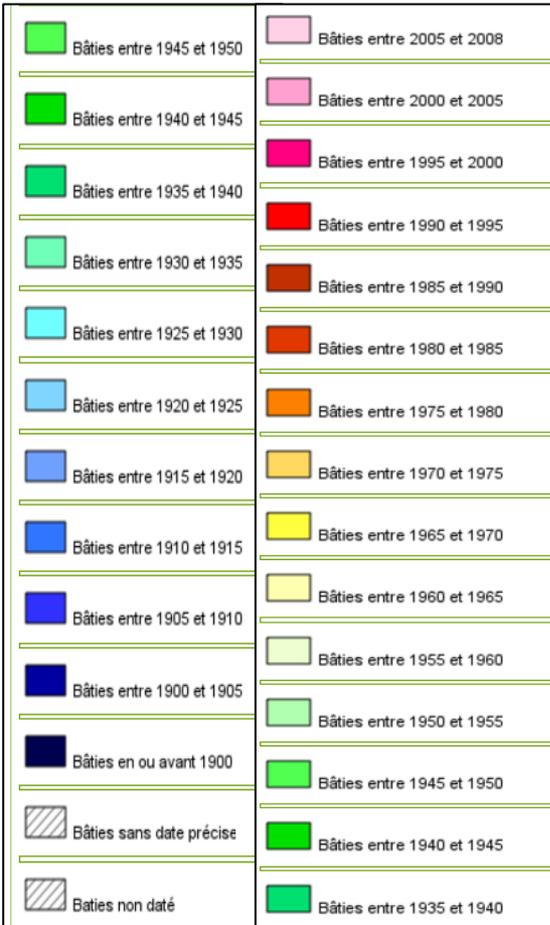
↳ Un tissu bâti traditionnel commandé par la voirie

↳ 1 zone d'activités intercommunale implantée le long de la RD 137

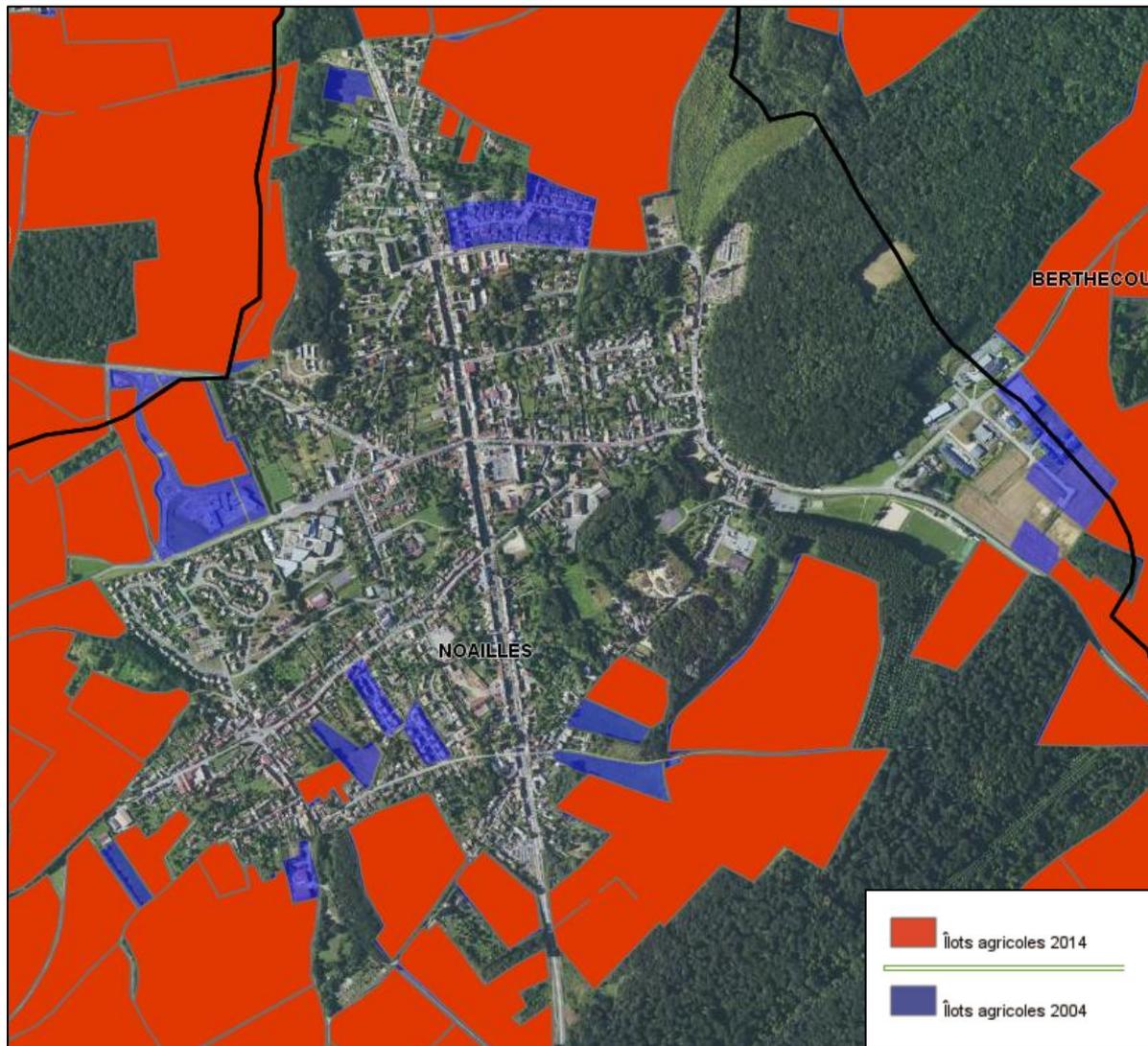
↳ Plusieurs noyaux bâtis isolés du village : hameau de Blainville, moulin de Pierre



L'évolution urbaine...



Evolution des espaces agricoles depuis 2004



- **Surface totale commune : 996 hectares**
- **391 hectares** déclarés au Registre Parcellaire Agricole (RPA) en 2004
- **380 hectares** déclarés au RPA en 2014

Source : cartelie DDT 60 (Registre Parcellaire Agricole 2004 et 2014)

2) CARACTERISTIQUES DU PATRIMOINE BATI

Les perceptions depuis les entrées de ville...

Les entrées routières principales

Depuis la RD 1001 (axe Nord/Sud)...



Rue de Calais (RD 1001)



Rue de Paris (RD 1001)



Source : géoportail.fr

Depuis les RD 2 et RD 137 (axe Ouest/Est)...



Rue de Mouy (RD 137)



Rue Simonet (RD2)

Les perceptions depuis les entrées de ville...

Les entrées routières secondaires



Rue Marcel Annoepel (RD 115)



Rue de l'Eglise



Source : géoportail.fr



Rue de Paris fontaine

Caractéristiques architecturales du bâti...

Ambiance urbaine sur l'artère principale (RD 1001)...



↪ Tissu urbain dense

↪ Implantation récurrente du bâti à l'alignement de la voie

↪ Implantation ponctuelle de maisons de maître en retrait de la voirie

↪ Homogénéité architecturale



Caractéristiques architecturales du bâti...

Ambiance urbaine dans les autres sections anciennes du bourg...



↳ Tissu urbain dense

↳ Implantation régulière du bâti à l'alignement de la voie

↳ Implantation des maisons de maître en retrait de la voie

↳ Implantation du bâti rural en retrait sur cour



Caractéristiques architecturales du bâti...

Le bâti ancien ...

Tuiles en terre cuite...



Ardoise...



Brique...



Pierre de
taille...



Moellon...



Colombage...



Caractéristiques architecturales du bâti...

Le bâti ancien d'origine agricole ...



Le bâti récent à vocation agricole ...



Tôle/profilés divers...



Source : cartélie, DDT 60

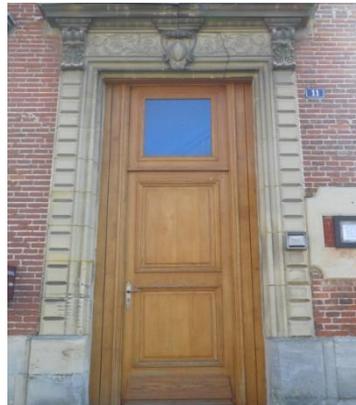
Caractéristiques architecturales du bâti...

Les spécificités architecturales et les motifs identitaires ...



Caractéristiques architecturales du bâti...

Les spécificités architecturales et les motifs identitaires ...



Caractéristiques architecturales du bâti...

Ambiance urbaine dans le bourg...les sections plus récentes...



↳ Implantation du bâti en retrait de la voie

Tuiles orangées...



Ardoise...



Enduits clairs...



↳ Dominante du végétal (clôtures, espaces publics...)

↳ Densité bâtie moins marquée, trame bâtie aérée

↳ Nombreuses voies en impasse



Caractéristiques architecturales du bâti...

Le bâti de type collectif...



Tuiles orangées...



Ardoise...



Enduits
clairs...



Caractéristiques architecturales du bâti...

Le bâti à usage d'activités...



Tôle/profilés divers...



Brique...



Bois peint...



Enduits clairs...



Les espaces publics intra-urbains et espaces de loisirs...

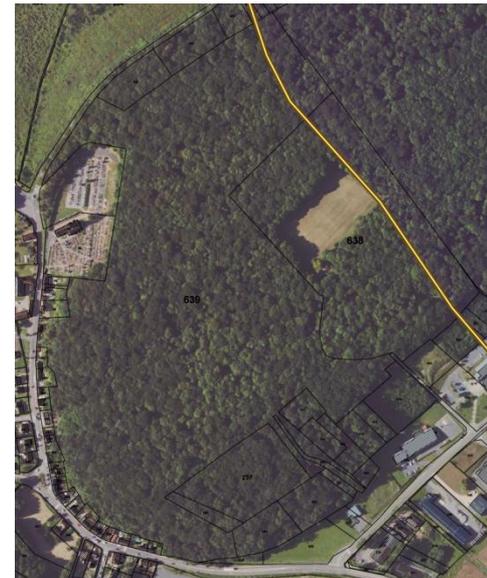
Le parc public du centre-bourg



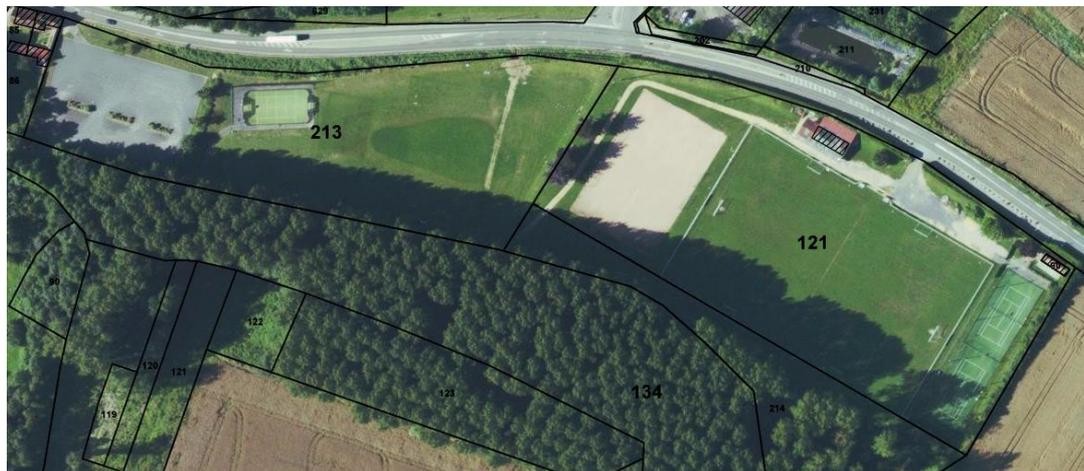
La place publique dans le quartier de Boncourt



La butte de Longvillers



Les plaines de jeux



Les traitements paysagers et les vues remarquables...



Le bâti patrimonial...



L'Église



Lavoir

+ les Calvaires et les deux monuments aux morts



L'hôtel de ville



La Mairie

Le patrimoine archéologique

□ Zonage archéologique

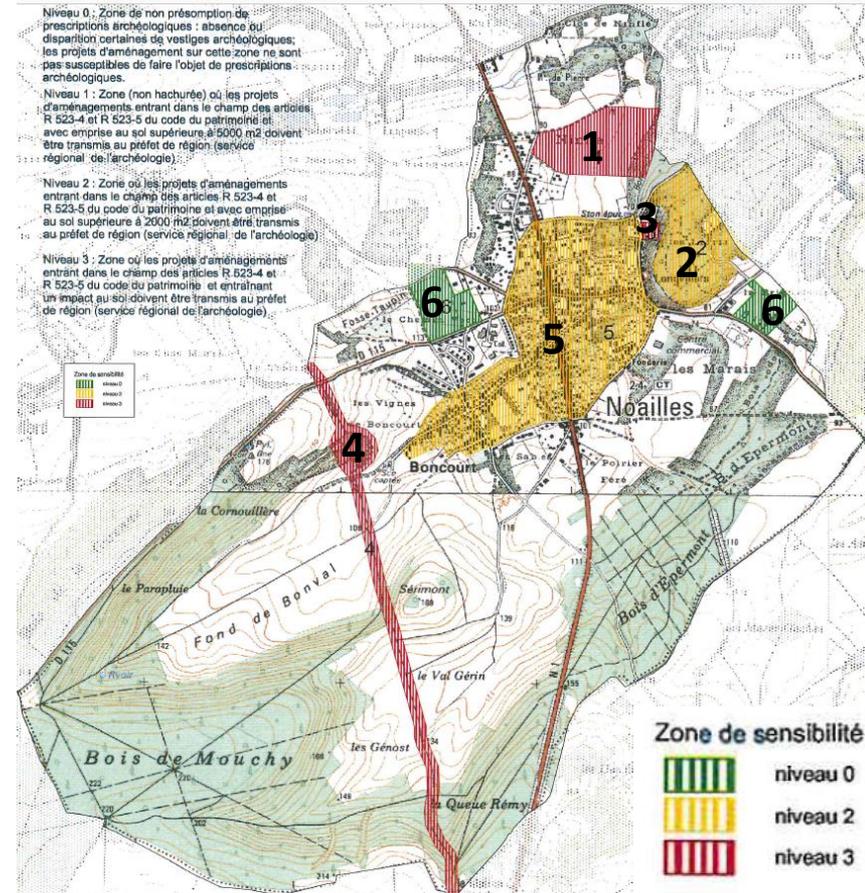
Au sein du Porter à Connaissance, le Préfet de Région transmet l'arrêté portant sur le zonage archéologique de Noailles :

ARTICLE 2 : Les projets d'aménagement entrant dans le champ de l'article R.523-4 du code du patrimoine doivent faire l'objet d'une saisine du préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles – service régional de l'archéologie – 5, rue Henri Daussy 80044 Amiens cedex 1) au-dessus des seuils d'emprise au sol des travaux indiqués en légende du plan annexé au présent arrêté.

Niveau 0 : Zone de non présomption de prescriptions archéologiques : absence ou disparition certaines de vestiges archéologiques; les projets d'aménagement sur cette zone ne sont pas susceptibles de faire l'objet de prescriptions archéologiques.

Niveau 2 : Zone où les projets d'aménagements entrant dans le champ des articles R 523-4 et R 523-5 du code du patrimoine et avec emprise au sol supérieure à 2000 m² doivent être transmis au préfet de région (service régional de l'archéologie)

Niveau 3 : Zone où les projets d'aménagements entrant dans le champ des articles R 523-4 et R 523-5 du code du patrimoine et entraînant un impact au sol doivent être transmis au préfet de région (service régional de l'archéologie)

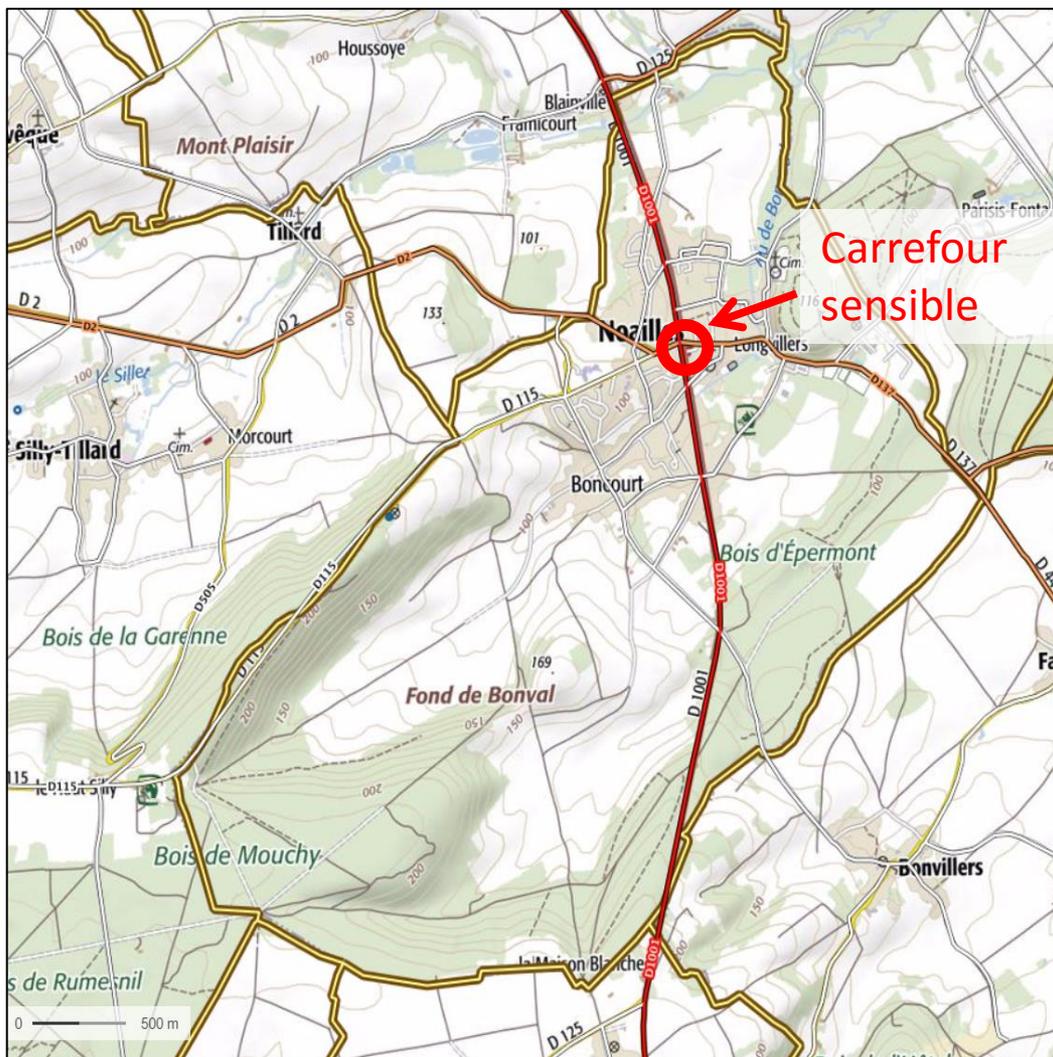


- 1 occupation néolithique
- 2 occupation médiévale
- 3 édifice religieux (église)
- 4 voie ancienne
- 5 occupation médiévale (agglomération)
- 6 diagnostic archéologique

3) DEPLACEMENTS & MOBILITES

Le contexte routier

La RD 1001 un atout majeur pour le territoire...



Source: carte IGN (géoportail)

- ❑ Organisation viaire articulée autour de deux artères principales : **la RD1001 → axe Nord/Sud et les RD 2 et RD 137 → axe Est/Ouest**

- ❑ Réseau secondaire (RD 115 longe l'Ouest du territoire) et tertiaire dense : nombreux bouclages viaires et voies en impasse dans les secteurs de lotissement

- ❑ Un point de convergence des voies routières sensible : en face de la Mairie

TRAFICS

- ❑ **RD 1001 classée route à grande circulation** : en moyenne **13 551 véhicules/jour** dont 6,8% de poids lourds (relevés de 2015)

- ❑ **RD 137 : 5001 véhicules/jour** dont 3,3% de PL (2015)

- ❑ **RD 2 : 2067 véhicules/jour** dont **9% de PL** (2014)

RD 1001, RD 137 et RD2 → recensées comme voies bruyantes

Les déplacements

❑ Gares de Laboissière-Le Déluge , de Saint-Sulpice-Auteuil à 9 km (direction Paris)

❑ Ligne régulières et scolaire départementales :

Ligne n°35 Beauvais – Méru

Ligne n°35 b Neuilly-en-Thelle / Beauvais

Collège Henri de Montherlant – Neuilly-en-Thelle

Collège Anna de Noailles

Navette Saint-Esprit à Beauvais

Regroupement pédagogique intercommunal de Hodenc-L'Evêque et Silly-Tillard

❑ Transport à la Demande : réseau Pass'Thelle bus

❑ Un circuit de randonnée proposé par la CC de la Thelloise

❑ Traversée du GR 126

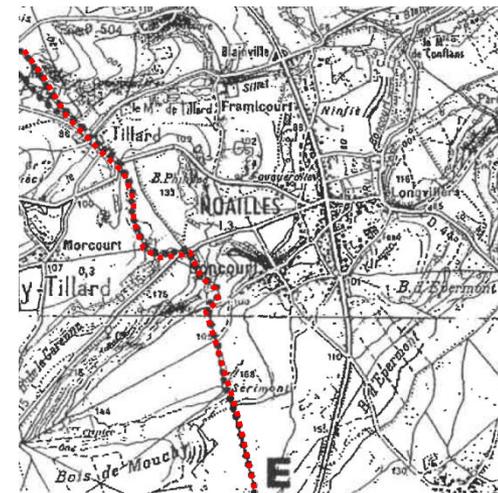
❑ Migrations pendulaires vers les pôles franciliens (81% des actifs utilisent l'automobile pour leurs déplacements)

Sentiers de randonnées proposés par la CC de laThelloise



Source: paydethelle.fr

Extrait du Plan départemental de tourisme pédestre de l'Oise (adopté le 18 janvier 1990)



***Complément
d'informations de la 1^{ère}
réunion de diagnostic du
12 Juin 2017***

Les Servitudes d'Utilité Publique

❑ Plans d'alignement en vigueur

Au sein du Porter à Connaissance de l'Etat, le Conseil Départemental indique que 3 plans d'alignement applicables et opposables aux tiers sont en vigueur sur la Commune de Noailles :

VOIRIE CONCERNEE PAR UN PLAN D'ALIGNEMENT	RUES	DATE D'APPROBATION
RD 137	Rue de Mouy et rue Arnaud Buisson	26 Septembre 1837
RD 2	NR	23 Octobre 1851 et mis à jour le 22 Novembre 1907
RD 115	NR	10 Août 1865

Les Risques technologiques

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Au sein du Porter à Connaissance, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement recense 3 **Installations Classés pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**:

BOURSAUD Alain

SELLE BROSSERIE

NOAILLES RECUPERATION

Fin de la présentation



MERCI DE VOTRE ATTENTION